

acheter et garder—stocker, autrement dit—des terrains dans tout le pays afin d'éliminer la spéculation et les bénéfices excessifs, éléments qui, selon moi, exercent des pressions injustifiables sur le coût des terrains et représentent un facteur vital dans le coût du logement aujourd'hui.

En outre, monsieur l'Orateur, je me demande si le moment n'est pas venu de prendre des mesures pour décourager les entrepreneurs de construction qui préfèrent construire des immeubles à bureaux et des habitations de grand luxe, au lieu de s'occuper un peu plus de la construction de maisons ordinaires.

● (8.10 p.m.)

Tout en demandant au gouvernement de faire davantage dans le domaine du logement, je dirais certes, contrairement à l'opinion des honorables vis-à-vis, qu'il est vraiment conscient de la nature de ce problème dans notre pays. Il s'y est attaqué résolument, en réalisant de véritables progrès. Ce que le gouvernement a accompli dans ce domaine dans le passé me donne à croire qu'il mérite la confiance soutenue de la Chambre et du pays quant à son pouvoir de poursuivre son activité et d'accomplir davantage dans ce domaine primordial de la politique nationale. Ce qui justifie aussi le refus de la Chambre d'adopter l'amendement mis en discussion.

L'adoption de cet amendement par la Chambre n'aiderait en rien la situation actuelle. L'amendement ne modifie aucune loi actuelle; il n'entraînera aucune nouvelle loi. Il n'ajoute pas un sou aux fonds affectés au logement; il ne fera pas construire une seule maison de plus. Il ne ferait que déclencher d'autres élections, ce qui sèmerait l'incertitude et retarderait l'adoption de nouvelles mesures en vue de fournir plus de logements à des prix abordables.

De toute façon, les Canadiens sont certes en mesure de juger à quel point le gouvernement actuel est capable d'accomplir un travail plus efficace en matière d'habitation que les partis d'opposition. Évidemment, je l'ai signalé au début, l'opposition officielle, pendant qu'elle était au pouvoir, n'a rien fait qui pourrait porter, comme elle l'espère, un député ou un citoyen à prendre au sérieux le texte de l'amendement.

M. Graffey: Le député devrait congédier le rédacteur de son discours.

M. Gray: Je dis qu'en raison de ce que le gouvernement a réalisé, des initiatives qu'il a

[M. Gray.]

prises, ainsi que des autres mesures qu'il prendra sous doute à l'avenir, la Chambre devrait rejeter l'amendement.

M. Jack A. Irvine (London): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. J'aimerais tout d'abord féliciter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) de son amendement. Je voudrais aussi vous dire que jeudi soir dernier j'ai pu, juste avant que nous levions la séance, commenter quelque peu la déclaration faite la veille par le ministre du Travail (l'honorable M. Nicholson). J'avais alors mentionné que même dans la ville de London, la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, il nous manque près de 4,000 unités d'habitation, ce qui crée une crise considérable. On a dit avec raison qu'il faudrait actuellement au Canada près de 250,000 unités de plus.

Certains propos du député d'Essex-Ouest (M. Gray) m'ont plutôt surpris car je l'estime être mon ami. J'aurais cru qu'il était au-dessus de certaines déclarations partisans et il aurait pu s'en dispenser. Notre fonction ici à la Chambre est de nous efforcer de travailler de concert. Il incombe aux députés de l'opposition officielle d'émettre des idées que nous croyons être dans l'intérêt bien compris du pays. L'honorable représentant s'en est pris à l'ancien gouvernement et n'a pas cessé de répéter que le député d'Esquimalt-Saanich ne pensait qu'en fonction de l'an dernier et des années précédentes. Toutefois, le même député a parlé de l'ancien gouvernement d'une façon qui ne contribuera pas, je crois, à améliorer l'atmosphère à la Chambre au Parlement. Je me demande si certaines de ses observations n'étaient pas le fruit d'une mauvaise conscience. Toutefois, nous n'insisterons pas là-dessus.

L'annonce du ministre l'autre soir selon laquelle le taux d'intérêt serait porté à un maximum de 8½ p. 100 a asséné un rude coup à un grand nombre d'entre nous. De nombreuses personnes qui pensent au bien général du Canada—et je ne veux pas dire que le ministre n'y pense pas, car je suis sûr du contraire—agissent de façon à servir non pas nécessairement leur propre parti, mais le pays tout entier.

Le ministre est, je le reconnais, un grand Canadien. J'ai lu dans le journal un article qui m'a troublé. Je ne le lirai pas ici, qu'il me suffise de dire qu'il s'agissait d'une hypothèque de \$18,000. Lorsque le débiteur hypothécaire aura remboursé cette somme, disait cet